éducation Sud

Fédération des syndicats
SUD Éducation

Union syndicale Solidaires

St Denis, le 15 février 2007

COMMUNIQUE

Cet après-midi, Roland Veuillet est sorti de l'Hôpital psychiatrique du Vinatier à Bron où il était placé depuis hier.

Qui avait demandé ce placement ? Cela reste mystérieux puisque le ministère de l'Education interrogé renvoie sur le ministère de l'Intérieur, le ministère de l'Intérieur sur la Préfecture du Rhône qui se retranche derrière le secret médical et argue que le Préfet n'a signé aucun placement d'office…

L'indignation unanime soulevée par la nouvelle de cet internement a sans doute fait réfléchir les autorités qui ne sont pas allées jusqu'au bout de la procédure. Il est encore difficile aujourd'hui de faire passer un gréviste de la faim qui lutte pour des raisons de répression syndicale pour un malade mental et aux responsables de l'Education nationale de se débarrasser de leurs responsabilités.

Rolland a retrouvé sa liberté, sa détermination renforcée par cette manœuvre destinée à l'isoler, à le bâillonner.

Il continue de réclamer ce qui ne sera que justice, c'est à dire

- la réintégration sur son poste,
- avec la réouverture de son dossier sous le contrôle de la CAPN,
- et la mise en place d'une enquête administrative indépendante,

(dernier point qui semble être, de façon étrange, le plus difficile à accepter pour le ministère).

C'est ce que nous réclamons avec lui.

C'est ce que réclame tous les responsables syndicaux qui se sont rendus au Ministère de l'Education.

C'est ce que réclame tous ceux qui signent la pétition de soutien à Roland Veuillet, qui faxent ou écrivent pour que Gilles de Robien débloque la situation en annulant immédiatement la sanction qui frappe Roland Veuillet.

Seule une décision ministérielle en ce sens pourrait permettre que Roland Veuillet cesse l'action qu'il mène au péril de sa vie.

Toute autre proposition est aujourd'hui illusoire, il n'est pas question ici de « gestion de carrière » mais de respect de droits fondamentaux.

Il y a urgence, Monsieur le Ministre,
à suivre l'avis du Conseil Supérieur de la Fonction Publique.
La santé, la vie, d'un simple agent de l'Etat est entre vos mains !

17 boulevard de la Libération ■ 93200 Saint-Denis ■ tél 01 42 43 90 09 ■ fax 01 42 43 90 32 ■ fede@sudeducation.org